



**INTERCO**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

SEPTEMBRE 2014

## infos brèves CFDT N°5 DES GREFFES DES TA ET CAA :

Bonne rentrée à tous et bienvenue aux nouveaux arrivés dans les juridictions administratives ! (si vous avez de nouveaux collègues pensez à leur faire passer l'info)

La CFDT comme vous le savez s'est toujours attachée à vous informer que vous soyez adhérents ou non estimant que cela résulte du mandat qui nous a été donné par les électeurs. N'hésitez pas à nous saisir si vous voulez recevoir nos informations.

### 1° INFOS PERIMETRE JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES :

#### A) ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 4 décembre 2014

N'hésitez pas à vous porter candidats sur nos listes notamment CAP locales et nationales pour faire entendre votre voix et défendre vos collègues !

Un grand merci en tout cas à ceux d'entre vous qui ont accepté d'être présents sur notre liste pour le CTS des T.A. et des C.A.A. .

**Ces élections professionnelles seront un moment démocratique fort !** Il sera important de vous mobiliser nombreux pour voter que ce soit pour vos représentants au CTS (et pour la première fois sur une liste de noms et plus sur le seul sigle d'une organisation syndicale) que pour vos représentants dans les CAP et au CT du ministère de l'intérieur.

### 2° CAP ministère intérieur :

A noter :

- pas de CAP de mobilité au second semestre pour cause d'élections professionnelles le 4 décembre 2014. Elles se feront en janvier 2015 avec effet au 1er avril 2015.

Dates des CAP nationales d'avancement :

- ✓ A le 23 septembre ;
- ✓ B le 30 septembre ;
- ✓ C le 2 octobre ;

### 3° Brèves fonction publique :

Vous avez sans doute entendu, avant votre départ en congés, des préconisations simplistes pour l'avenir de la fonction publique : moins de promotions, moins de jours de congés, davantage de suppression d'emploi, sans oublier le gel du point d'indice.

En fait rien qui ne prenne en considération ni la qualité de vie au travail des personnels, ni la qualité du service rendu à l'usager et qui ne saurait répondre à l'urgence de la situation.

**Car, qu'il s'agisse de conditions de travail ou de pouvoir d'achat pour la CFDT il y a urgence !**

**Urgence** à consacrer le droit d'expression des agents sur l'organisation de leur travail, urgence à mieux reconnaître leurs compétences et leurs qualifications, urgence à rendre attractifs les parcours professionnels, urgence à leur assurer le droit à une protection sociale complémentaire dans les conditions définies par l'accord national interprofessionnel de janvier 2013.

Dans les négociations qui s'ouvrent auprès de la Ministre en charge de la fonction publique : négociation sur l'amélioration des conditions de travail, négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, la CFDT fera valoir ses propositions qui vont dans le sens de l'intérêt des personnels et de celui du service public.

### **Grille du B :**

**la CFDT a écrit à la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique** pour demander des mesures corrigeant l'impact négatif des modifications apportées à la grille de la catégorie B suite à la mise en œuvre des mesures d'urgence en faveur de la catégorie C (dont les premiers reclassements viennent d'avoir lieu, voir nos éditos précédents sur le sujet).

En effet les agents du 10<sup>ème</sup> échelon des premier et deuxième grades du « N.E.S. » sont reclassés avec une ancienneté conservée de 4/3 (grille du B). Cela entraîne un allongement de leur durée dans cet échelon variant de 1 à 12 mois, hormis pour ceux qui avaient 3 ans d'ancienneté.

En réponse, la DGAFP a reconnu cet état de fait qui peut impacter la situation de certains fonctionnaires, notamment ceux faisant valoir leurs droits à pension de retraite au cours des prochains mois et sa seule proposition est de « prévenir les directeurs de ressources humaines afin qu'ils veillent à procéder à un examen particulier de la situation de ces agents dans le cadre, notamment, de l'attribution des réductions d'ancienneté ».

La CFDT prend note de cette réponse sans pour autant l'approuver. Des mesures de simple gestion ne peuvent en effet corriger une telle mesure sur le long terme.

**La CFDT s'engage à ce que le résultat des prochaines négociations sur les parcours professionnels et les rémunérations corrige l'impact de l'allongement de la durée de ce 10<sup>ème</sup> échelon.**

### **RAPPEL INFORMATION DEJA DIFFUSÉE :**

#### **Action sociale interministérielle :**

**Chèques vacances :** important une circulaire du 21 avril 2014 NOR : RDFS14044604C est venue changer les conditions d'attributions. **Elle introduit une disposition relative à une tranche supplémentaire de bonification de l'épargne au taux de 35% pour les agents de moins de 30 ans.** N'hésitez pas utiliser les chèques vacances c'est une épargne qui peut vous rapporter et parce que les vacances c'est essentiel ! site : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr) ou ANCV.com.

**N'hésitez pas non plus à consulter le site internet de la SRIAS de votre région comme la page action sociale intérieur sur le site de la préfecture.**

**La CFDT se bat pour une action sociale de haut niveau pour tous.**

## DATES A RETENIR :

- ✚ **Visites délégation CHSCT** : CAA Nantes 16 octobre 2014, TA Marseille 6 novembre et TA Versailles 18 décembre 2014.
- ✚ **Prochain CTS le 18 novembre 2014 et CHSCT le 20 novembre 2014**. Si vous souhaitez voir évoqués des sujets qui vous préoccupent, n'hésitez pas, adressez vous à vos représentants y siégeant.

## A NOTER :

- ✓ Un arrêté en date du 12 juin 2014 fixe le nombre de poste offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal (JORF du 28 août 2014 NOR : INTA1413684A).
- ✓ Un arrêté du 28 août 2014 ouvrant au titre de 2015 un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur (JORF du 31 août 2014 NOR : INTA1420299A).
- ✓ Un arrêté du 28 août 2014 autorisant au titre de 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur (JORF DU 31 août 2014 NOR : INTA1420300A)

## Vos représentants CFDT au CTS et au CHSCT à votre écoute :

Au CTS : titulaires : Agnès Bazoge (TA Versailles), Sylvie Clément (TA Marseille), José Rodrigues (CAA Nantes) ; suppléants : Isabelle Martin-Genier (TA Paris), Benoit Araud (CAA Bordeaux), Isabel Jimenez (TA Toulouse).

Au CHSCT : titulaires : Agnès Bazoge (TA Versailles), José Rodrigues (CAA Nantes) ; suppléants : Isabelle Martin-Genier (TA Paris), Hélène Rondeau (TA Nantes).

**Références pages internet** : Site confédéral : [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr) site fédéral : [www.interco.cfdt.fr](http://www.interco.cfdt.fr) ; site ad. Centrale Intérieur : <http://smi-cfdt.fr> et notre page syndicale dans l'intranet du C.E.

[Suivez l'actualité de CFDT Fonctions publiques sur Twitter : @UffaCFDT](https://twitter.com/UffaCFDT)

